

Congrès : en 2019, la France se hisse sur la 3e marche du classement ICCA

ARTICLE

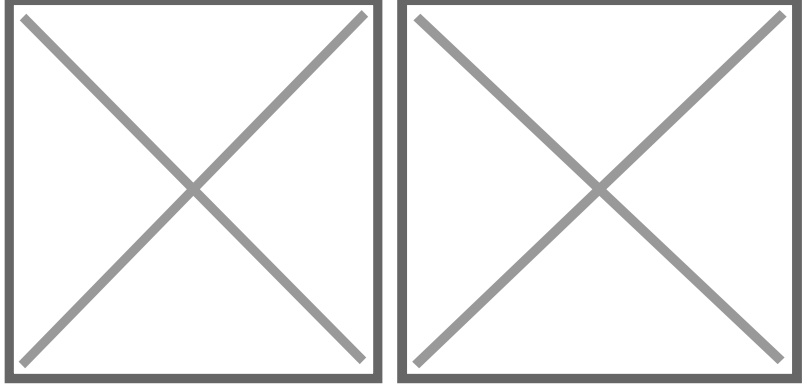
ICCA (International Congress and Convention Association), l'organisation internationale reconnue dans le secteur des réunions d'associations, vient de dévoiler son classement 2019 des destinations de congrès.

- **La France, 3e destination congrès**

Si les États-Unis et l'Allemagne demeurent respectivement au 1er et 2e rang du classement par pays, **la France gagne quant à elle une place en 2019, en se plaçant en 3e position**, devant l'Espagne et le Royaume-Uni.
Les 30 villes françaises figurant au classement ont en effet accueilli un nombre total de **595 congrès** répondant aux critères ICCA (contre 606 en 2018).

- **Paris, toujours en 1re position**

Paris conserve sa position de leader avec 237 congrès accueillis en 2019 (contre 216 en 2018).
La capitale française est suivie de Lisbonne (qui opère une remontée spectaculaire passant de la 7e à la 2e place du classement).



Ces résultats encourageants qui témoignent de l’activité 2019 viennent confirmer le poids de la France sur le segment des congrès internationaux. Les résultats de l’année 2020 seront évidemment très fortement impactés par la pandémie du Covid-19 qui a donné un véritable coup de frein à l’industrie mondiale des événements professionnels. L’ensemble des acteurs français de la filière des rencontres et événements professionnels sont pleinement mobilisés, notamment aux côtés d’Atout France, pour réunir les conditions de la reprise de l’activité et relancer le secteur dès que possible en accueillant à nouveaux des congrès internationaux aux meilleurs standards sanitaires et environnementaux.